

Quelles différences faites-vous entre le fruit et le produit ?

Par **Mohamed Bachirou**, le 16/01/2018 à 01:12

Il convient a nuancé ces deux notions

Le fruit et le produit

Par **LouisDD**, le 16/01/2018 à 07:30

Salut

Rassemblement de vos deux interventions en une pour plus de lisibilité !

De plus attention à la conformité de vos messages par rapport à la charte du forum !

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/01/2018 à 10:05

Bonjour

Très succinctement les fruits sont les revenus qui peuvent être perçu sans porter atteinte à la substance du bien et qui se renouvellent

A l'inverse les produits sont les revenus qui ne peuvent être perçu qu'en portant atteinte à la substance du bien. Ils ne peuvent être perçu qu'une seule fois.

Exemples de fruits : la laine du mouton.

Exemples de produits : les côtes du mouton.

[smile4]

Désolés pour les végétariens, végétaliens et vegan mais je n'ai pas trouvé de meilleurs exemples.

Par **Lorella**, le 16/01/2018 à 10:42

Autres exemples

Fruits : loyer d'une maison

Produits : mine de charbon

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/01/2018 à 10:51

Bonjour

En fait je voulais faire un exemple de produits et de fruits provenant de la même source

Par **Mohamed Bachirou**, le 16/01/2018 à 12:12

Super je crois que j'ai compris

Donc nous pouvons classer les fruits dans les biens non consommables et les produits dans les biens consommables

Par **Lorella**, le 16/01/2018 à 12:19

Bien vu Isidore. Je suis dans la vie active donc pensée différente. C'est juste en passant.

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/01/2018 à 09:35

Bonjour

[citation] nous pouvons classer les fruits dans les biens non consommables et les produits dans les biens consommables [/citation]

Ce n'est pas aussi évident. Consommable signifie "qui se consomme par le premier usage".

Ainsi dans mon exemple, les côtes du mouton sont **un produit** et elles sont **consommables**. A l'inverse, la laine du mouton qui est un **fruit** n'est pas un bien consommable, car elle **ne se consomme pas par son premier usage** (on peut détricoter et réutiliser la laine).

En conclusion la nature consommable ou non d'un bien ne peut pas se déduire de sa nature de fruit ou de produit. Il y a des fruits consommables et des fruits non consommables. Idem pour les produits.

Par **Mohamed Bachirou**, le 17/01/2018 à 15:12

OK compris